

EXIGENCES RELATIVES À LA PRÉSENTATION DU DOSSIER PHOTO DES ÉTAPES D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES EAUX USÉES

En vertu du *Règlement sur les systèmes d'élimination des eaux usées*, une reproduction photographique des différentes étapes d'installation doit être fournie à un agent de la santé dans les 30 jours suivant l'installation d'un système d'élimination des eaux usées.

Le numéro de permis et la description officielle de la propriété où le système d'élimination des eaux usées est installé doivent figurer sur toutes les photos. Vous trouverez ci-après la liste des éléments devant apparaître sur les photos ainsi que leur numérotation. Indiquer sur chaque photo le numéro correspondant aux travaux et aux éléments qui y sont illustrés. Si une même photo montre plusieurs éléments, veuillez alors y inscrire tous les numéros qui s'appliquent.

Si les photos n'illustrent pas clairement l'installation du système d'élimination des eaux usées ou si le dossier photo est incomplet, la délivrance de l'autorisation d'utiliser le système pourra être retardée.

Peu importe si un agent du Service d'hygiène du milieu est présent ou non lors de l'installation du système, vous devez respecter les exigences relatives à la présentation du dossier photo.

FOSSES SEPTIQUES ET RÉSERVOIRS D'EAUX USÉES

Dans le cas d'une fosse septique ou d'un réservoir d'eaux usées, les photos doivent montrer :

1. L'excavation et le matériau d'assise à la base (avant la mise en place de la fosse).
2. La fosse septique ou le réservoir d'eaux usées dans l'excavation.
3. Les gradations (ex. marques) de volume sur la fosse septique ou le réservoir d'eaux usées.
4. Le matériau d'assise de la fosse septique ou du réservoir d'eaux usées (ex. gravillon).
5. La marque ou l'étiquette d'homologation sur la fosse septique ou le réservoir d'eaux usées (ex. CAN/CSA-B66).
6. La tranchée de la conduite d'amenée des eaux usées du bâtiment desservi à la fosse ou au réservoir – la conduite d'amenée et les raccords flexibles doivent être visibles.
7. La fosse septique ou le réservoir d'eaux usées remblayé au niveau d'origine du sol. La photo doit montrer les tuyaux de nettoyage et d'inspection, ainsi que l'emplacement par rapport au bâtiment desservi (s'il existe) ou à d'autres repères permanents.

Dans le cas d'une fosse septique, inclure une photo montrant :

8. La conduite d'amenée et les raccords flexibles disposés dans la tranchée entre la fosse septique et le système d'absorption par le sol (ex. lit d'absorption, tranchées).

Dans le cas d'un **réservoir d'eaux usées**, inclure une photo montrant :

9. L'avertisseur de niveau élevé et le dispositif automatique d'arrêt d'eau.
10. Les flotteurs fixés à l'arbre à flotteurs à l'intérieur du réservoir.

Dans le cas où un réservoir d'eaux usées est installé dans un endroit où le **niveau de la nappe phréatique est élevé** ou dans une zone inondable, inclure une photo montrant :

11. Le système d'ancrage (harnais, tendeurs, câbles) installé et fixé au réservoir.
12. Le bloc d'ancrage ou la dalle de béton servant d'ancrage.

SYSTÈME D'ABSORPTION PAR LE SOL

Dans le cas d'un système d'absorption par le sol, inclure une photo montrant :

13. La fosse devant recevoir le système, incluant une vue en coupe du sol (montrant le profil du sol).

Si l'installation du système d'absorption par le sol a lieu dans un **sol très perméable** (taux de percolation inférieur à 5 minutes par pouce), inclure une photo montrant :

14. La profondeur de la couche de sable filtrant (une règle ou un autre instrument de mesure doit figurer sur la photo).

Si le système d'absorption par le sol est installé sur une couche de **gravier drainant**, inclure une photo montrant :

15. Le gravier drainant et la profondeur de la couche de gravier drainant (une règle ou un autre instrument de mesure doit figurer sur la photo). La photo doit également montrer la largeur et la profondeur des tranchées.
16. Les tuyaux perforés reposant sur la couche de gravier drainant (la photo doit montrer l'ensemble des tuyaux et permettre d'en déterminer facilement la longueur totale) – dans le cas d'une configuration en sections, fournir une photo de chaque étape de l'installation des tuyaux.
17. Les tuyaux perforés recouverts de gravier drainant.
18. Le gravier drainant recouvert du géotextile ou de l'isolant rigide (ex. panneaux de styromousse).

Si le système d'absorption par le sol est doté de **chambres d'infiltration**, inclure une photo montrant :

19. Les chambres d'infiltration (la photo doit montrer clairement l'ensemble de l'installation et permettre de déterminer facilement la longueur totale des chambres) – dans le cas d'une configuration en sections, fournir une photo de chaque étape de l'installation des chambres.
20. La couche de toile géotextile disposée sous la première section de chambre d'infiltration (si un tuyau est installé ou si une autre méthode est utilisée, inclure une photo le montrant).
21. Les tuyaux d'inspection et de nettoyage se prolongeant à partir des chambres d'infiltration.
22. La conduite de distribution raccordée à chaque chambre d'infiltration.

23. Une vue d'ensemble du système d'absorption par le sol remblayé au niveau du sol naturel d'origine, de tous les tuyaux de nettoyage et d'inspection, du bâtiment desservi (s'il existe) ou d'autres repères permanents.

SYSTÈME DE POMPAGE (RELEVAGE DE L'EFFLUENT VERS UN SYSTÈME D'ABSORPTION PAR LE SOL SITUÉ À UNE ÉLÉVATION SUPÉRIEURE)

Si le système d'élimination des eaux usées doit contenir une pompe mécanique (installée dans un compartiment de la fosse septique) afin de relever l'effluent de la fosse vers un système d'absorption se trouvant à une élévation supérieure, vous devez inclure une photo montrant :

24. La conduite de refoulement traversant la paroi du puits d'accès.
25. Le dispositif anti-siphon.
26. La pompe installée dans la chambre de pompage, et posée sur sa base ou sur un autre dispositif destiné à la surélever.
27. La conduite de refoulement remblayée ou couverte de terre en monticule (pour éviter la formation d'une dépression et permettre l'écoulement des eaux de ruissellement).
28. L'isolation de la conduite de refoulement (lorsque la profondeur d'enfouissement est inférieure à quatre pieds).
29. Le couvercle isolant du puits d'accès (si le couvercle est terminé).
30. Les flotteurs fixés à **l'arbre à flotteurs**.
31. Le système d'alarme de niveau élevé et le dispositif automatique d'arrêt d'eau (installés sur le support de montage ou à l'intérieur du bâtiment).

Veillez joindre une photo de tout autre élément du système d'élimination des eaux usées qui ne figure pas dans la liste ci-dessus.

Service d'hygiène du milieu

2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8

Téléphone : 867-667-8391 ou (sans frais au Yukon) 1-800-661-0408, poste 8391

Télécopieur : 867-667-8322 • Courriel : environmental.health@gov.yk.ca

Site Web : www.hss.gov.yk.ca/environmental.php